

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 8 décembre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 2 décembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Yann MAREAU-CAREL, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNEREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mohamed HARIZ pouvoir à Driss SAÏD, Sébastien ALIX pouvoir à Catherine MANZANARÈS

ABSENTS : Virginie GRENIER, Newroz CALHAN, Éric BAINVEL, Jocelyn GILLET

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christian TALLIO

DÉLIBÉRATION : 2025-163

OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS

DÉLIBÉRATION : 2025-163  
SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS

RAPPORTEUR : Driss SAÏD

**ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

**1 Créations de postes dans le cadre de l'adaptation des services aux besoins de la collectivité**

Date effective de création au 15 décembre 2025

Direction	Fonction	Quotité	Cadre d'emplois de référence
DJSAS	Educateur aquatique	35/35 <sup>ème</sup>	ETAPS
DAC	Enseignant guitare	20/20 <sup>ème</sup>	Assistant d'enseignement artistique
DAC	Chargé de médiation culturelle et de suivi de projets	35/35 <sup>ème</sup>	Animateur ou Assistant de conservation du patrimoine
DAC	Chargé de médiation culturelle et de suivi de projets	35/35 <sup>ème</sup>	Animateur ou Assistant de conservation du patrimoine
DAC	Chargé de médiation culturelle et de suivi de projets	35/35 <sup>ème</sup>	Animateur ou Assistant de conservation du patrimoine
EDUCATION	Agent d'entretien restauration	17.5/35 <sup>ème</sup>	Adjoint technique
DNPE	Directeur	35/35 <sup>ème</sup>	Attaché ou Ingénieur

Les agents seront recrutés par la voie statutaire, conformément aux décrets particuliers régissant les cadres d'emploi concernés ; ils peuvent le cas échéant, être recrutés par la voie contractuelle en application des dispositions des articles L. 332-8-1<sup>°</sup> et L. 332-8-2<sup>°</sup> du code général de la fonction publique :

- lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient,
- lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

## **2 Créations de postes dans le cadre d'une nouvelle organisation**

Date effective de création au 15 décembre 2025

<b>Direction</b>	<b>Fonction</b>	<b>Quotité</b>	<b>Cadre d'emplois de référence</b>
DSGO	Assistant Archiviste	35/35 <sup>ème</sup>	Rédacteur
DSGO	Archiviste	35/35 <sup>ème</sup>	Attaché

Les agents seront recrutés par la voie statutaire, conformément aux décrets particuliers régissant les cadres d'emploi concernés ; ils peuvent le cas échéant, être recrutés par la voie contractuelle en application des dispositions des articles L. 332-8-1° et L. 332-8-2° du code général de la fonction publique :

- lorsque la nature des fonctions ou les besoins de service le justifient,
- lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

## **3 Créations de poste non permanent pour renforcer les équipes**

Il s'agit de répondre à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité (Article L. 332-23-1° du code général de la fonction publique).

Dans un souci de continuité de service, ces contrats peuvent être conclus pour une durée déterminée pouvant aller jusqu'à 18 mois. Lorsque les agents sont recrutés pour une courte durée et/ou sur une durée hebdomadaire inférieure à un temps complet, les agents pourront être rémunérés à l'heure.

La création suivante aura comme date d'effet le 15 décembre 2025.

<b>Direction</b>	<b>Nombre de postes et quotité</b>	<b>Cadre d'emplois de référence/ Fonctions</b>
DG	1 poste à temps complet	Attaché/Journaliste
DSGO	1 poste à temps complet	Rédacteur/coordinateur recensement
DSGO	1 poste à temps complet	Rédacteur/Assistant élections
DSGO	1 poste à temps complet	Adjoint administratif/agent administratif élections
DSGO	1 poste à temps complet	Adjoint technique/Agent technique élections
DPR	1 poste à 70%	Animateur/animateur de proximité
DADU	1 poste à temps complet	Adjoint administratif/gestionnaire archiviste

PATRIMOINE	4 postes à temps complet	Adjoint technique/agent logistique
DNPE	4 postes à temps complet	Adjoint technique/jardinier
DAC	4 postes à temps complet	Adjoint du patrimoine/festival des jeux
DAC	1 poste à temps complet	Assistant d'enseignement artistique/montage et démontage expositions Arts plastiques
DAC	1 poste à 80%	Agent administratif/adjoint administratif
EDUCATION	1 poste à 50%	Adjoint technique/ Agent d'entretien restauration
EDUCATION	10 postes à 47%	Adjoint technique/agents d'entretien équipe volante
EDUCATION	1 poste à temps complet	Adjoint administratif/Gestionnaire RH
EDUCATION	5 postes à 10h/semaine	Adjoint d'animation/animateur accompagnateur transport Renan
EDUCATION	2 postes à temps complet	Adjoint d'animation/classes d'environnement avec hébergement
EDUCATION	32 postes à temps complet	Adjoint d'animation/ animateurs ALSH séjours
EDUCATION	9 postes à 9h/semaine, 20.31%	Adjoint d'animation/Inclusion périscolaire midi
SOLIDARITE	2 postes à temps plein	Auxiliaire de puériculture/auxiliaire de puériculture ou agent social
DJSAS	1 poste à temps complet	Animateur/Animateur offre de loisirs vacances
DJSAS	4 postes à temps complet	Adjoint d'animation/Animateur offre de loisirs vacances
DJSAS	1 poste à temps complet	Animateur/Directeur offre de loisirs été ou vacances
DJSAS	1 poste à temps complet	Adjoint d'animation/Animateur offre de loisirs mercredis
DJSAS	1 poste à temps complet	Adjoint technique/agent technique ça bouge dans les parcs
DJSAS	1 poste à temps complet	Adjoint technique/Agent d'accueil des équipements sportifs
DJSAS	2 postes à temps complet	Opérateur des APS/BNSSA
DJSAS	10 postes à temps complet	ETAPS

#### **4 Suppressions de postes dans le cadre de l'adaptation des services aux besoins de la collectivité**

Les suppressions suivantes auront comme date d'effet l'issue du contrat d'un an des agents actuellement en poste.

<b>Services</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Quotités</b>	<b>Cadres d'emplois de référence</b>
DJSAS	Educateur aquatique	35/35 <sup>ème</sup>	ETAPS
DAC	Enseignant guitare	20/20 <sup>ème</sup>	Assistant d'enseignement artistique
DAC	Chargé de médiation culturelle et de suivi de projets	35/35 <sup>ème</sup>	Assistant de conservation du patrimoine
DAC	Chargé de médiation culturelle et de suivi de projets	35/35 <sup>ème</sup>	Assistant de conservation du patrimoine
DAC	Chargé de médiation culturelle et de suivi de projets	35/35 <sup>ème</sup>	Animateur
EDUCATION	Agent d'entretien restauration	17.5/35 <sup>ème</sup>	Adjoint technique

Vu les avis émis par le comité social territorial en sa séance du 26 novembre 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de procéder aux créations et à la suppression des postes susvisés,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux ressources humaines, à la prospective, à l'évaluation des politiques publiques, à procéder aux recrutements et nominations sur emplois permanents,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux ressources humaines, à la prospective, à l'évaluation des politiques publiques, à prendre toute disposition relative à l'application de ces décisions au personnel concerné.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012.

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :**

**36 voix POUR**

**3 ABSTENTIONS**

Saint-Herblain le : 08/12/2025

Le secrétaire de séance

Le Maire

Christian TALLIO

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 11 décembre 2025

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 11 décembre 2025